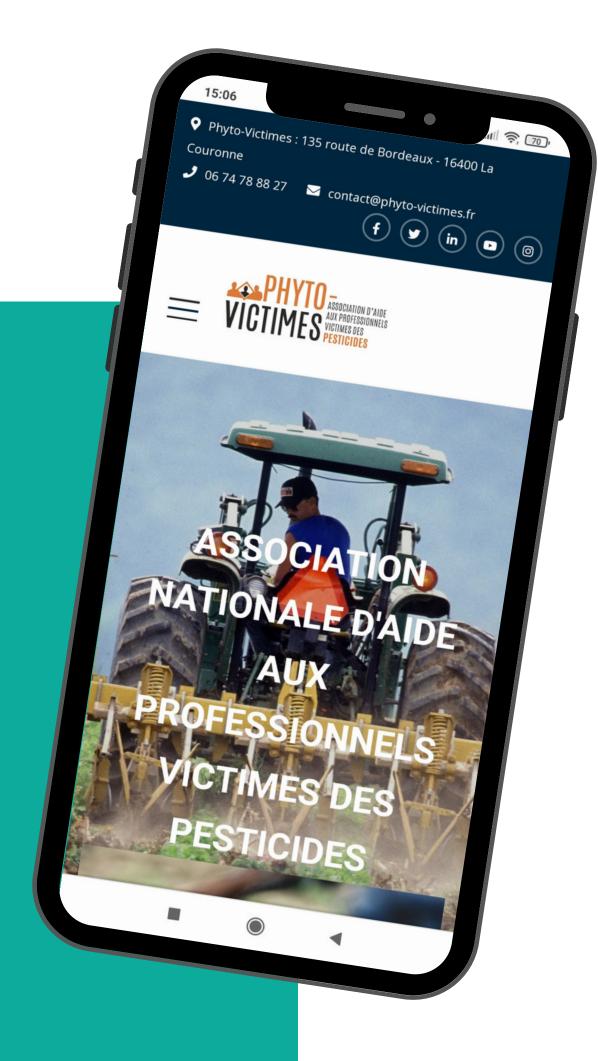


RAPPORT, D'ACTIVIÉS

ANNÉE 2021



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

QUI SOMMES-NOUS ?
LE SERVICE VICTIMES
LE SERVICE COMMUNICATION
LE SERVICE SENSIBILISATION

RAPPORT FINANCIER 2021

LES PRODUITS LES CHARGES LE BÉNÉVOLAT

PRÉVISIONNEL 2022

LE SERVICE VICTIMES

LE SERVICE SENSIBILISATION

LE SERVICE COMMUNICATION

LE PROJET DE VIE ASSOCIATIVE

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 : PRODUITS

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 : CHARGES

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 PAR SERVICES



L'AIDE AUX PROFESSIONNELS VICTIMES DES PESTICIDES : LE CŒUR DE MISSION DE PHYTO-VICTIMES

Depuis 2011, Phyto-Victimes a accompagné 619 victimes des pesticides sur l'ensemble du territoire national.

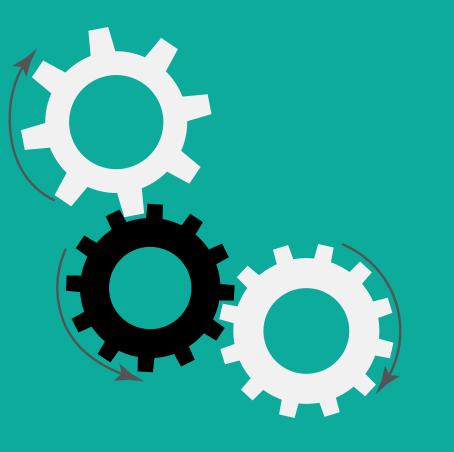
Hommes et femmes, ils sont majoritairement exploitants ou salariés agricoles, para-agricoles, mais aussi agents de voirie, paysagistes, jardiniers, salariés de la désinfection, de la désinsectisation, de la dératisation, du traitement du bois...

Les pathologies les plus communes sont celles des **trois tableaux de maladies professionnelles** en lien avec les pesticides, à savoir la **maladie de Parkinson**, **le cancer de la prostate** et les **hémopathies malignes** (lymphomes non hodgkiniens, myélome multiple, leucémie lymphoïde chronique).

Mais sont également recensés, d'autres types de cancers et l'hypersensibilité aux produits chimiques, une pathologie émergente.

En 2021, Phyto-Victimes a reçu **87 nouvelles demandes** soit en moyenne **2 nouvelles prises de contact chaque semaine avec plus de 217 dossiers suivis.**

Cependant, toutes les victimes n'ont pas pu ou souhaité demander une reconnaissance en maladie professionnelle.





Soutenir, aider et défendre les professionnels victimes des pesticides

Faire reconnaître les pathologies liées aux intoxications chroniques et aigües

Faire progresser et simplifier la prise en charge des malades

Soutenir la **prévention** et contribuer à renforcer la **législation**

Promouvoir des alternatives ne mettant plus en danger notre santé ni celle de nos proches

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





JULIEN GUILLARD
VICE-PRÉSIDENT







SYLVIE MORERO
ADMINISTRATRICE STAGIAIRE



DOMINIQUE BEAUFORT
ADMINISTRATEUR STAGIAIRE

L'ÉQUIPE SALARIÉE



DIRECTEUR



ALINE FOURNET
ASSITANTE DE DIRECTION



CLAIRE BOURASSEAURESPONSABLE DU SERVICE VICTIMES



VÉRONIQUE DEVONIN SERVICE VICTIMES ANTILLES



LOÏC PRIEUX
SERVICE VICTIMES MÉTROPOLE

Phyto-Victimes en quelques chiffres



L'ASSOCIATION

6 Administrateurs

5 Salariés

15 Bénévoles

213 Adhérents

107 Donateurs

30 Partenaires



LA MISE EN OEUVRE

Exposition itinérante

Web-Série en 7 épisodes

Site internet

Interventions scolaires & grand public



LE SUIVI DES VICTIMES

3 salariés

2 antennes : Métropole et Martinique

1 Base de données nationale

619 Professionnels accompagnés depuis 2011





LE SOUTIEN AUX VICTIMES : notre coeur de métier

L'association Phyto-Victimes a pour mission principale l'aide aux professionnels exposés aux pesticides et leur accompagnement dans toutes les démarches médicales, administratives, juridiques.

Pour y parvenir, ce sont 3 salariés qui informent, orientent et accompagnent les victimes : Claire Bourasseau, responsable du service victimes, Loïc Prieux en Métropole et Véronique Devonin pour la Martinique.

Bien sûr, le service victimes ne pourrait fonctionner sans l'engagement actif des bénévoles

LE SERVICE VICTIMES EN 2021

ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION

Aider les
professionnels
exposés aux
pesticides, les
accompagner dans
toutes leurs
démarches ou les
orienter

RÉSEAUX PARTENAIRES

La collaboration avec l'ensemble des associations œuvrant pour la santé au travail, les associations de malades, etc. est indispensable pour que les victimes des pesticides puissent connaître leurs droits

COMMISSIONS

L'association
Phyto-Victimes est présente dans les commissions des grandes institutions françaises pour défendre les droits des professionnels victimes des pesticides

LE FIVP

Participation active
à la création du
Fonds
d'Indemnisation
des Victimes des
Pesticides qui
permet une
meilleure prise en
charge des
victimes

LA BASE DE DONNÉES

Financement et mise en place d'un outil de recensement national des victimes des pesticides

COMMUNICATION

Informer le grand public, les partenaires et la presse des actions et des missions de l'association

LE SERVICE VICTIMES EN 2021

<u>Depuis sa création Phyto-Victimes a accompagné 619 victimes</u>

En 2021, 87 nouvelles personnes ont sollicité l'association ou ont été identifiées par le service victimes soit près de 2 nouveaux accompagnements par semaine.

- 74 professionnels victimes des pesticides
- 4 enfants de professionnels exposés in-utero

dont une personne diagnostiquée à l'âge adulte de la maladie de Parkinson qui a été exposée durant son enfance et adolescence

9 dossiers annexes

dossiers sans réponse, dossiers hors pesticides, dossiers avec trop peu d'informations pour être dans la base de données...

Certains dossiers sont en cours depuis plusieurs années, d'autres ont été relancés grâce au FIVP ce qui porte le nombre de dossiers suivis à 217

Un travail conséquent pour le service victimes qui est composé de deux salariés pour la métropole :
- Loïc Prieux, arrivé en tant que salarié de l'association en octobre 2021 (auparavant administrateur de l'association)
- Claire Bourasseau, responsable du service victimes



CHAQUE DOSSIER DE VICTIME EST ÉTUDIÉ DE MANIÈRE APPROFONDIE :

- > récapitulatif du parcours professionnel et médical réalisé avec la victime et/ou sa famille
- > analyse des documents et des procédures éventuellement entamées
- > étude des démarches possibles en fonction de la volonté de la victime

Depuis plusieurs années, un travail de conformité avec la loi sur la protection des données (RGPD) est mené
Ainsi, les victimes doivent remplir un formulaire obligatoire pour tout accompagnement
Au 21/12/2021 nous avions récolté 324 accords RGPD



Les démarches sont réalisées avec l'association seule mais le plus souvent, le dossier de la victimes est transmis au cabinet d'avocats TTLA (Teissonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu) avec qui Phyto-Victimes collabore depuis des années.

Une convention a été établie en 2020, afin que les victimes puissent avoir accès à une défense à un tarif préférentiel. En effet, certaines victimes se retrouvent parfois dans des situations de grande précarité et l'argent ne doit pas être un «frein» pour la reconnaissance de leurs droits.



LE SERVICE VICTIMES: organisation interne en 2021

OUVERTURE D'UNE PERMANENCE DANS LE MAINE-ET-LOIRE:

Depuis septembre 2021, les victimes des pesticides sont accueillies à Cholet chaque premier jeudi du mois. Plusieurs victimes ont déjà fait le déplacement et la presse a couvert l'ouverture de la permanence.

Nous devons maintenant nous faire connaître auprès de la population locale et des élus.

FORMATION SERVICE VICTIMES:

Afin de transmettre les connaissances sur la problématique des victimes des pesticides à tous les salariés et bénévoles, le service victimes a travaillé, avec l'aide précieuse de deux bénévoles (Gérald Sullé et Anar Hassanaly) à la mise en place d'une formation. La première partie sur les connaissances générales des victimes des pesticides est mise en place depuis fin 2021 et la deuxième partie consacrée au process de l'association (valeurs importantes, reconstitution d'un dossier, documents nécessaires...) sera mise en place en 2022.

COMMISSION VICTIMES:

Son objectif est d'améliorer le service proposé aux victimes des pesticides.

En 2021, la commission victimes, composée de 4 membres, s'est réunie à 8 reprises.

Tous les bénévoles souhaitant intégrer la commission sont bienvenus



LE SERVICE VICTIMES ANTILLES, l'accompagnement des victimes en Martinique

En 2021, dans le cadre du Plan Chlordécone, nous avons travaillé à la création d'une antenne de Phyto-Victimes aux Antilles.

- réunions internes
- recherche et réunions avec les partenaires
- présentation du projet
- mise en place logistique et financière du projet
- recrutement en Martinique

Le projet est actif depuis janvier 2022 suite au déplacement d'une délégation de Phyto-Victimes en Martinique et au lancement officiel de l'antenne avec le recrutement de Véronique Devonin.

Des dizaines de victimes ont déjà pris contact avec l'association et plus de 50 dossiers sont en cours d'étude



LE FIVP

Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides

En 2021, les premiers dossiers de complément d'indemnisation ont été transmis (possible depuis la création du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides pour des compléments d'indemnités journalières et les rentes).

Près de 90 personnes ont été identifiées au sein de l'association et 50 personnes l'ont déjà obtenue

Cela permet à ces victimes d'avoir une rétroaction depuis le 1er janvier 2020 puis une augmentation d'environ 30% chaque mois pour leur rente. Il s'agit d'une avancée pour les victimes qui bénéficient d'une meilleure indemnisation.

Les travailleurs agricoles ayant arrêté leur activité avant 2002 ne pouvaient demander réparation faute d'être assurés aux risques AT/MP (Accidents du Travail / Maladies Professionnelles - obligatoire depuis 2002) ; le FIVP le permet. Certains dossiers ont ainsi pu être réouverts, d'autres sont encore en attente puisque nous devons revenir vers chaque victime ayant fait appel à l'association.

Les personnes concernées ont jusqu'au 31/12/2022 pour en faire la demande.

L'association porte la voix des victimes des pesticides au sein du conseil de gestion du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides

De nombreuses réunions se sont tenues en 2021 : réunions avec l'ensemble des membres, groupes de travail concernant la mise en place du règlement intérieur, réunion sur la législation pour l'indemnisation des enfants

Le nombre de demandes d'assurés exposés aux pesticides est plus conséquent qu'avant la création du fonds d'indemnisation : 226 dossiers en 2020 contre plus de 300 pour 2021 soit une augmentation de 33%.

Il en va de même pour le nombre de reconnaissances en maladie professionnelle.

Ce fonds, bien qu'apportant quelques améliorations, peine encore à fonctionner de manière efficiente et l'association intervient régulièrement auprès de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) pour comprendre les blocages de certains dossiers. Il a été convenu que nous fassions un point mensuel ou bi-mensuel avec la CCMSA.

Cela permet également de mieux comprendre la réglementation Accidents du Travail / Maladies Professionnelles au sein du régime agricole.







ÉVOLUTION DE LA LOI SUR LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Intégration des **antiparasitaires vétérinaires** dans les pesticides
- Accès pour les salariés agricoles des Outre-Mer aux tableaux existants du régime agricole
- Rallongement des délais pour déposer des dossiers jusqu'au 31/12/2022 pour les non salariés agricoles ayant arrêté leur activité avant 2002

Il s'agit de points importants, déjà demandés par l'association

Nouveau tableau de maladie professionnelle «cancer de la prostate en lien avec les pesticides» : un travail conséquent de la part de Phyto-Victimes et une collaboration entre partenaires sociaux au sein de la COSMAP (Commission Supérieure des Maladies Professionnelles en Agriculture)



FISCALITÉ DES RENTES MALADIES PROFESSIONNELLES

La fiscalité des rentes maladies professionnelles est une problématique à laquelle sont confrontées les victimes de l'association

Depuis septembre 2020, le dossier a été remonté par l'association auprès du Ministre de l'Économie.

Actuellement, aucune réponse officielle n'a été apportée.

Phyto-Victimes a essayé de trouver les réponses via d'autres intermédiaires (Ministère de l'Agriculture, Centre des Impôts, CER France, CCMSA) sans succès.



En 2013, l'INSERM a publié une première **revue bibliographique des connaissances scientifiques entre pesticides et santé**. Il s'agit d'une base essentielle pour l'amélioration des connaissances sur ce lien de cause à effet, l'inscription de maladies aux tableaux des maladies professionnelles, etc.

Une réactualisation a été réalisée et publiée en juin 2021.

Elle vient confirmer des liens que nous savions bien établis et apporte des éléments nouveaux sur l'exposition aux pesticides et le développement de certaines pathologies.

Connaissances actuelles : travaux scientifiques

Rapport INSERM en 2013 et 2021 : synthèse bibliographique de la littérature internationale



Présomption forte

Parkinson

Lymphomes Non Hodgkinien

Myélome multiple

Cancer prostate

Leucémies enfant

Tumeurs cérébrales enfant BPCO / bronchite chronique

Troubles cognitifs

Malformations congénitales

enfant



Présomption movenne

Leucémies

Alzheimer

Troubles anxiodépressifs (faible en 2013)

Tumeurs du système nerveux central (faible en 2013)

Troubles cognitifs enfant (entre forte et moyenne)

Cancer vessie

Cancer rein

Sarcomes des tissus mous et viscères

Hyperthyroïdies

Morts fœtales



Présomption faible

Maladie de Hodgkin

SLA

Cancer sein (certaines molécules)

Mélanome

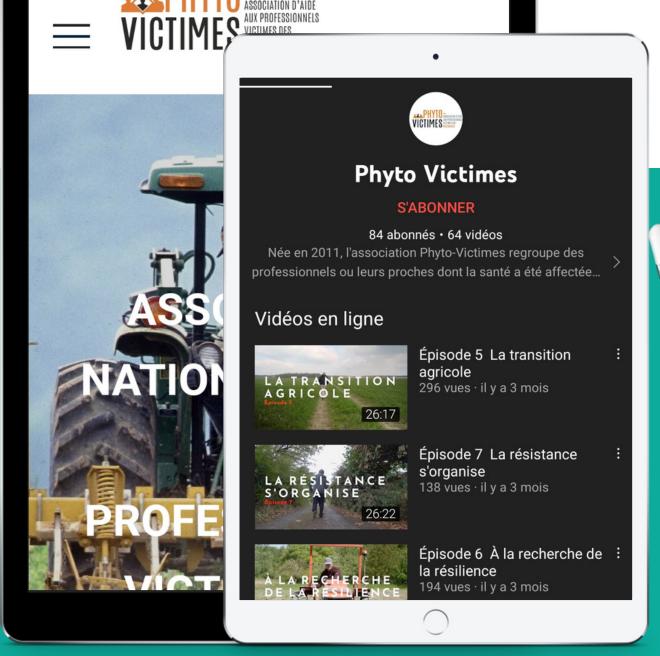
Rouges = données confirmées en 2021 (mais déjà présentes en 2013) Vert = nouvelles données 2021 Noir = ce qui n'a pas été réétudiés en 2021

LES COMMISSIONS EXTERNES

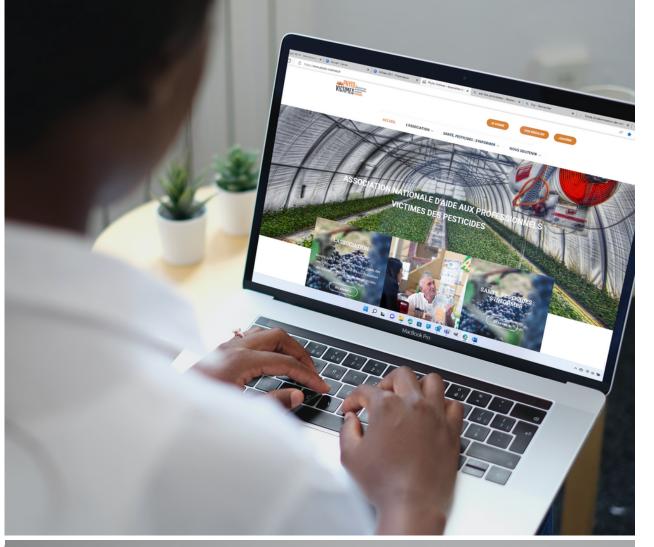
L'association Phyto-Victimes est présente dans diverses commissions et institutions avec pour seul objectif : la défense des droits des professionnels victimes des pesticides.

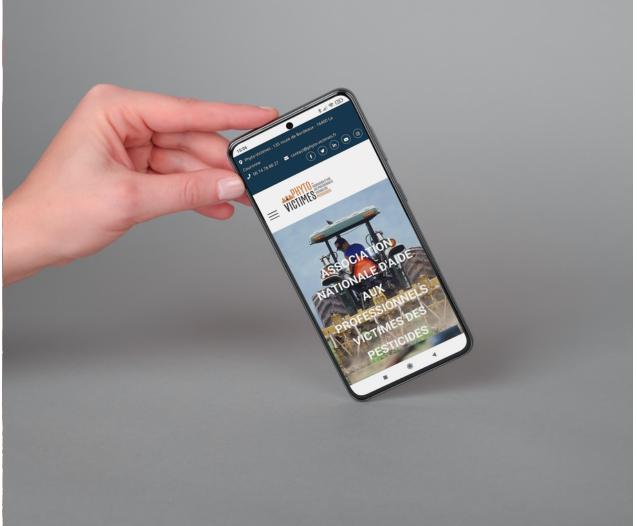
- COSMAP : Commission Supérieure des Maladies Professionnelles en Agriculture
 Participation à des réunions plénières et groupes de travail Antoine Lambert et Claire Bourasseau
 - GISCOP 84 : Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle L'association fait partie du groupe d'experts dont l'objectif est d'étudier les expositions des travailleurs au contact des pesticides recensées par le GISCOP 84.
 - Le groupement se réunit mensuellement ; par manque de temps et du fait de l'éloignement géographique, l'association ne peut participer à ces expertises en présentiel.
 - Un compte-rendu écrit est donc rédigé et transmis en amont des réunions.





LE SERVICE COMMUNICATION





UN NOUVEAU SITE INTERNET

2021: refonte du site internet www.phyto-victimes.fr

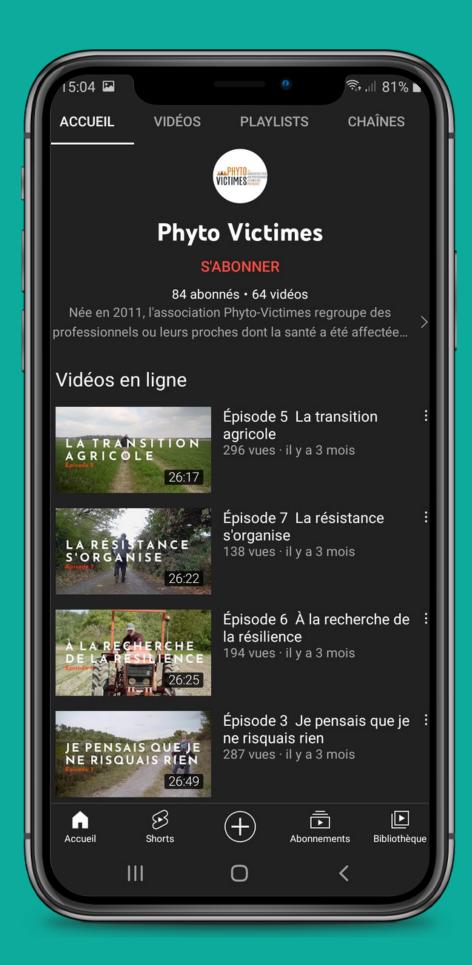
Grâce à un programme de mécénat d'entreprise avec "My Golden Network" (Les Veilleurs du Net), l'association a travaillé à la refonte de son site internet. Le but : rendre accessible à tous notre activité ainsi que la connaissance de nos services.

Fin 2020, le nouveau site est mis en ligne!

- Nouveau graphisme
- Site responsive-design (adapté à la navigation sur téléphone)
- > Site marchand avec la gestion des dons adhésions
- Possibilité d'évolution vers une e-boutique

En 2021 nous avons enregistré <u>137 451 sessions</u> pour un total de <u>400 117 pages vues</u>

LA WEB-SÉRIE



Au travers de **7 épisodes**, l'association rend hommage à ces combattants de l'ombre qui se heurtent injustement aux frontières des systèmes administratifs, judiciaires et médicaux.

Les épisodes se teintent surtout d'une couleur positive à l'égard des acteurs silencieux qui portent des solutions alternatives aux pesticides.

 \longrightarrow

En 2021, Phyto-Victimes a finalisé les tournages et le montage de la web-série ainsi que son support de diffusion. Elle est désormais en ligne sur un site dédié et sur Youtube.

En 2021 nous avons enregistré <u>18 766 sessions</u> pour un total de <u>394 000 pages vues</u>

WWW.WEBSERIE.PHYTO-VICTIMES.EU

Web-série documentaire de 7 épisodes qui rend «visibles» les professionnels victimes des pesticides

RÉSEAUX SOCIAUX

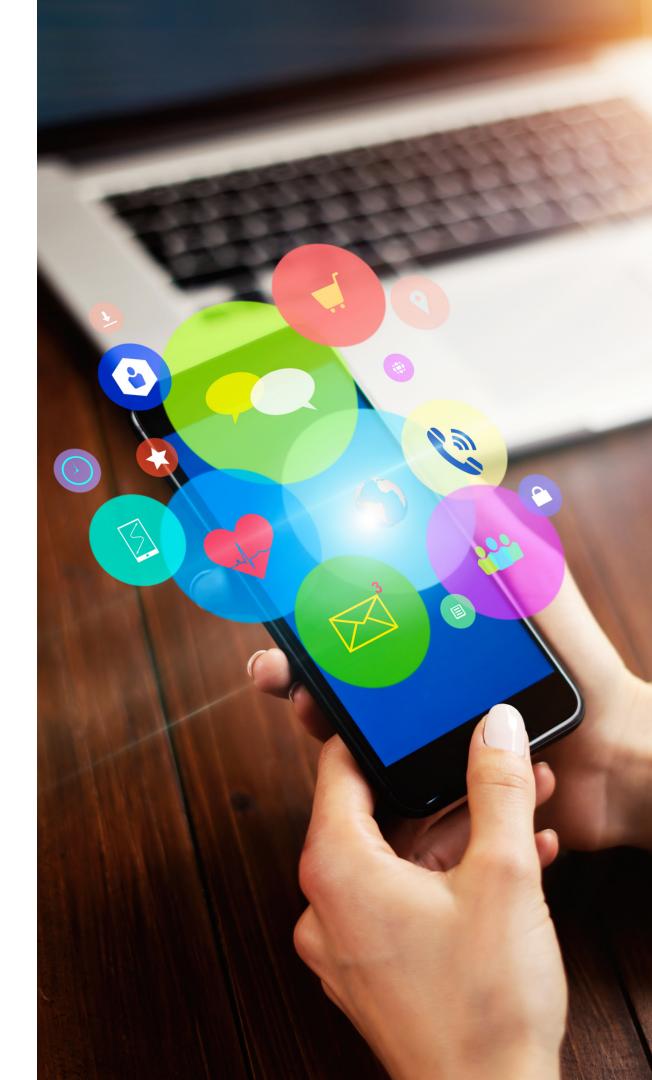
Phyto-Victimes est présent sur plusieurs réseaux sociaux avec 3 objectifs :

Nous faire connaître

Développer notre communauté

Communiquer au plus grand nombre

	2020	2021	ÉVOLUTION
f	3 811 ABONNÉS	4 005 ABONNÉS	+ 5 %
Y	1 944 ABONNÉS	2 087 ABONNÉS	+ 7 %
0	174 ABONNÉS	257 ABONNÉS	+ 48 %
in	174 ABONNÉS	305 ABONNÉS	+ 75 %





LA PRESSE

Tous les ans, Phyto-Victimes est sollicité par les médias afin de présenter nos missions d'accompagnements et recueillir les témoignages des victimes...

En 2021, l'association a répondu à de nombreuses demandes de journalistes et ce sont une quarantaine d'interviews qui sont parues dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision.

Quelques partenaires :





















LE SERVICE SENSIBILISATION



LE SERVICE SENSIBILISATION: pour transmettre

Le second objectif de Phyto-Victimes est de sensibiliser le grand public et d'intervenir auprès de jeunes scolaires ou en apprentissage pour éveiller les consciences sur la question des produits phytosanitaires et de la place du monde agricole dans la société.

Que ce soit en milieu scolaire, dans des lieux institutionnels, professionnels ou culturels, l'association Phyto-Victimes ouvre le dialogue avec un large public, informe et rend compte des témoignages des professionnels malades des pesticides.

Phyto-Victimes est devenu un médiateur et un acteur de terrain incontournable pour sensibiliser aux risques réels des produits phytosanitaires

Les outils du service sensibilisation

L'EXPOSITION PHOTOS-VIDÉOS

Véritable **outil pédagogique** à destination des lycées agricoles, notre exposition itinérante séduit également le grand public : entreprises privées, élus & collectivités, associations, citoyens.

Cette exposition regroupe des **témoignages de victimes mais aussi de chercheurs ou d'élus et différentes méthodes alternatives aux produits phytosanitaires**. Cet outil de médiation présente également les nombreuses actions de Phyto-Victimes en rapport avec cette question de santé publique.

Projet soutenu par:













Les outils du service sensibilisation



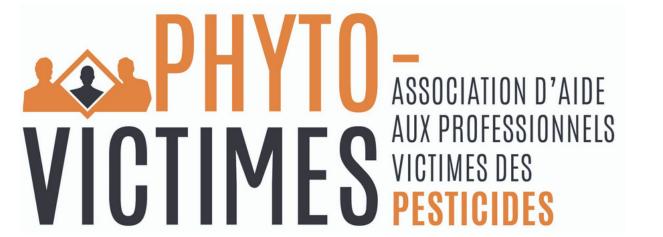
LES INTERVENTIONS

Phyto-Victimes intervient dans divers milieux pour sensibiliser aux risques liés aux produits phytosanitaires

- En milieu scolaire, notamment dans les lycées agricoles, pour apporter un éventail de connaissances sur les dangers des pesticides pour la santé des agriculteurs, de leurs proches, des riverains | L'environnement.
- Auprès du grand public pour sensibiliser aux risques des produits phytosanitaires avec comme but de démontrer que le consommateur a le pouvoir de faire changer le système de production agricole.

L'année 2021 a été particulièrement compliquée en raison de la pandémie. Nos intervenants sont majoritairement des victimes malades contraintes à une grande prudence sanitaire.

L'année 2022 se présente sous de bien meilleurs auspices.

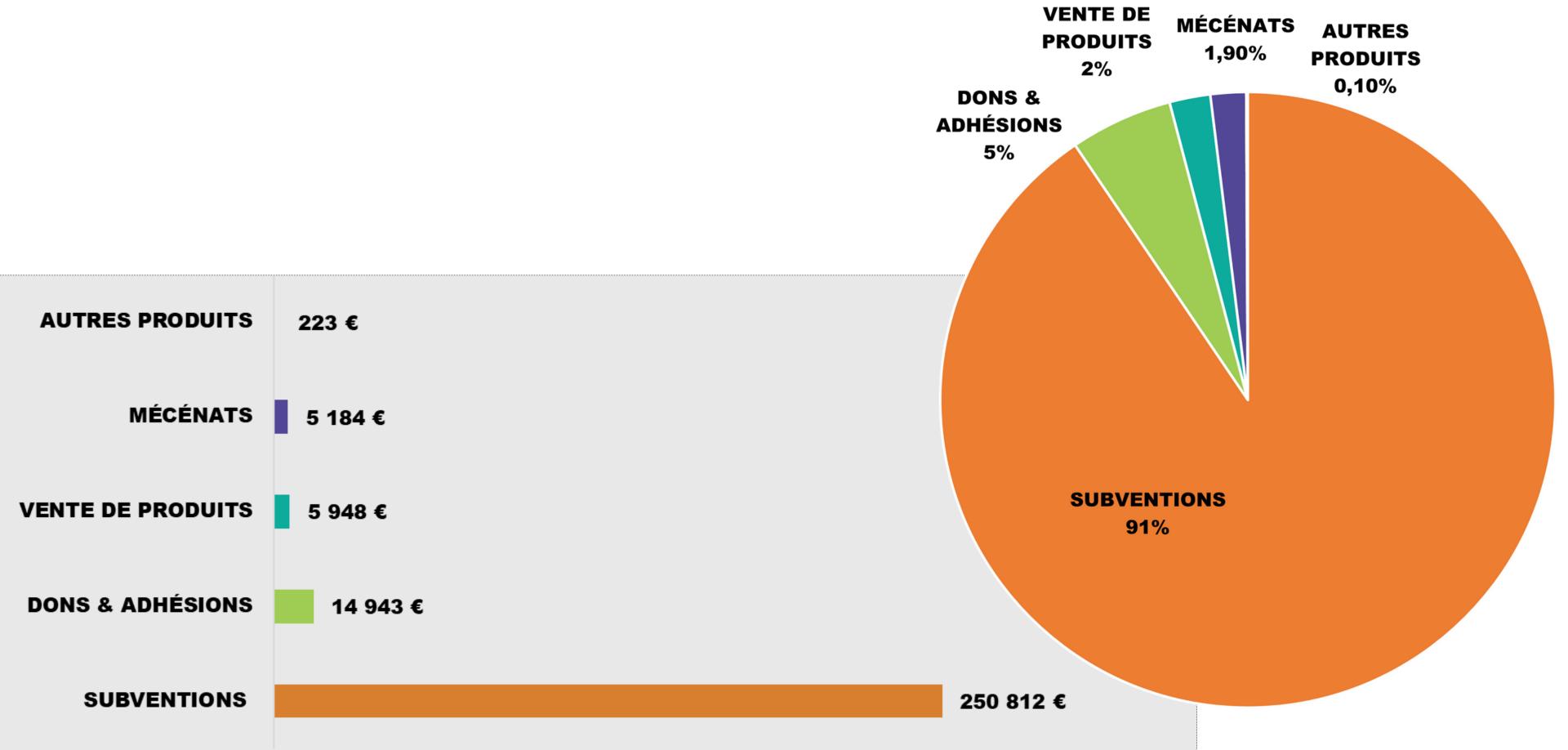


RAPPORT FINANCIER

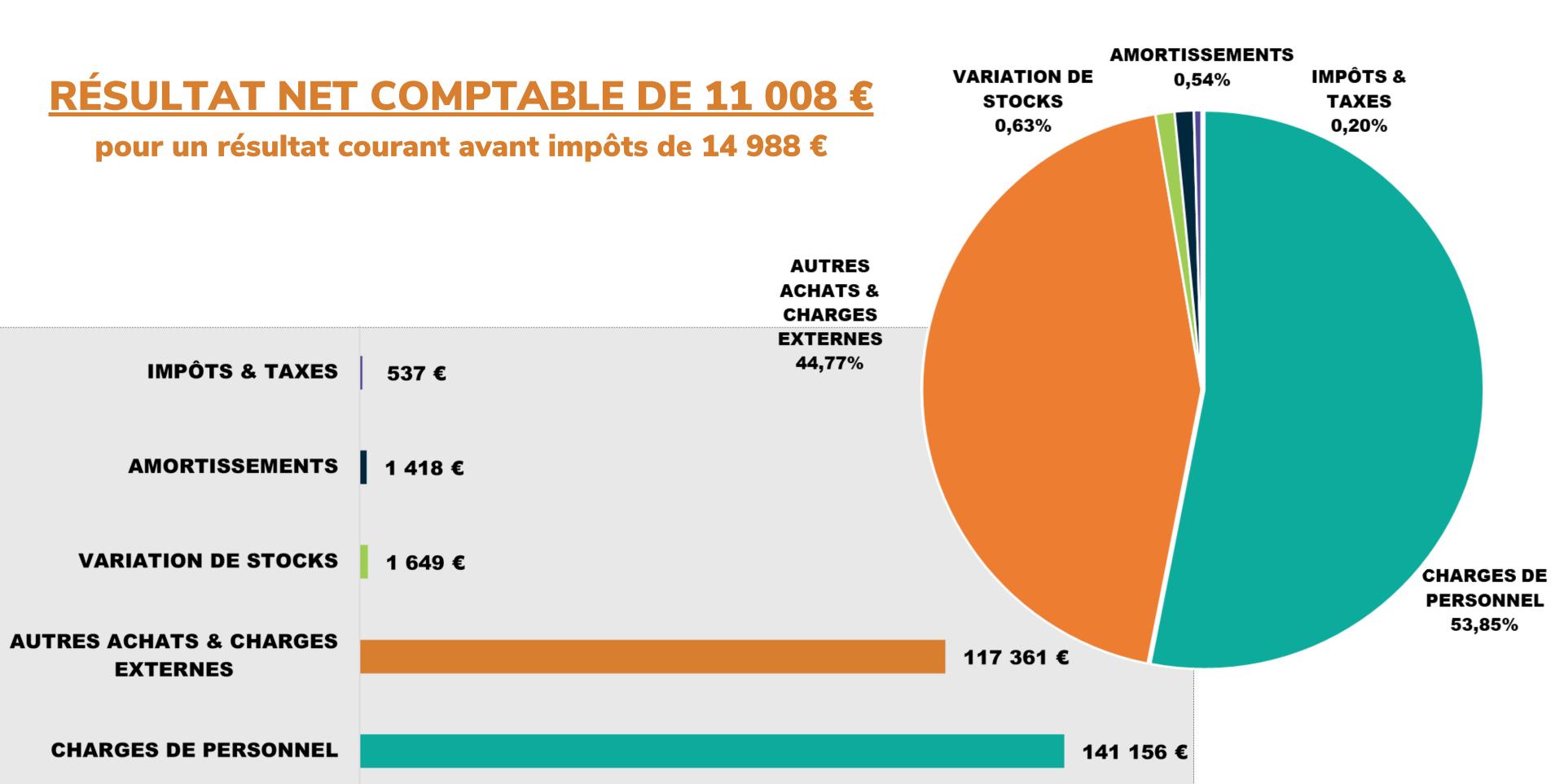


ANNÉE 2021

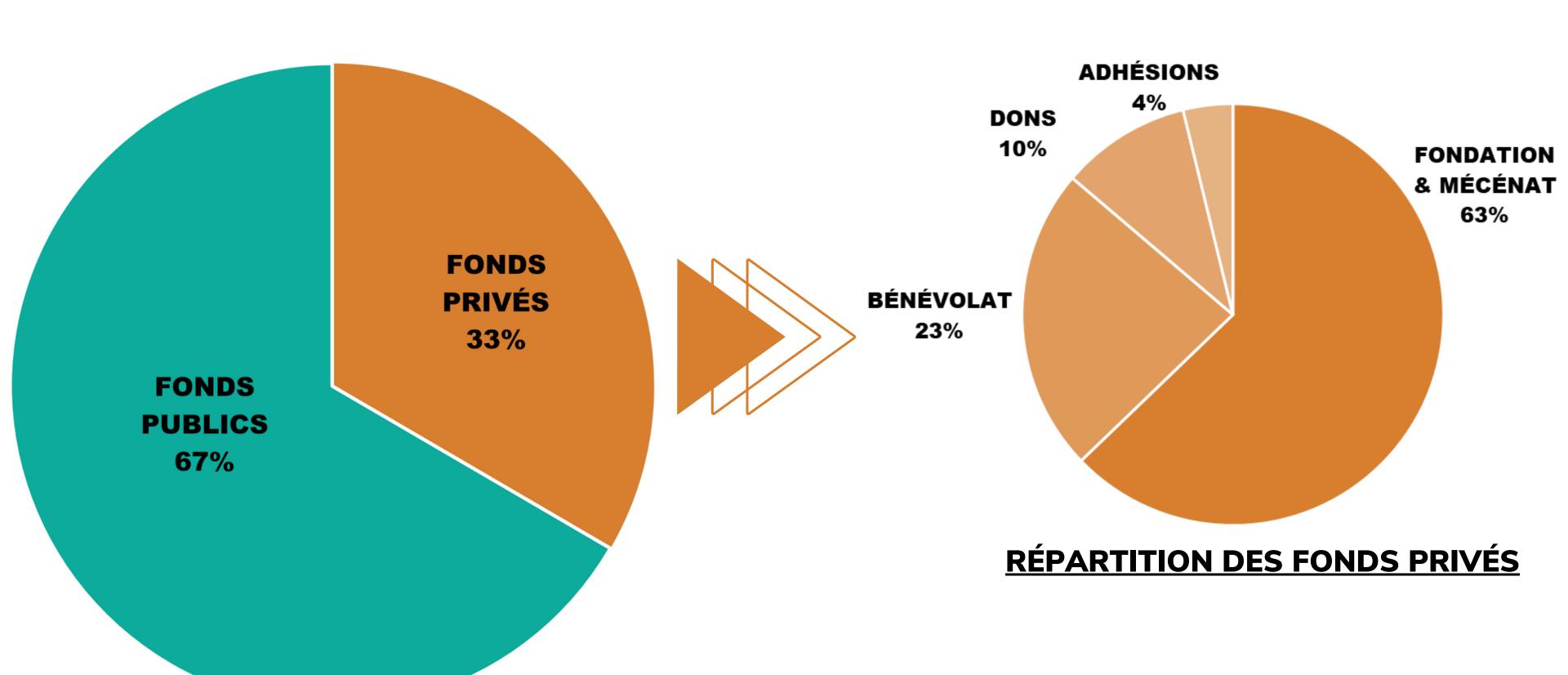
PRODUITS 2021: 277 110 €



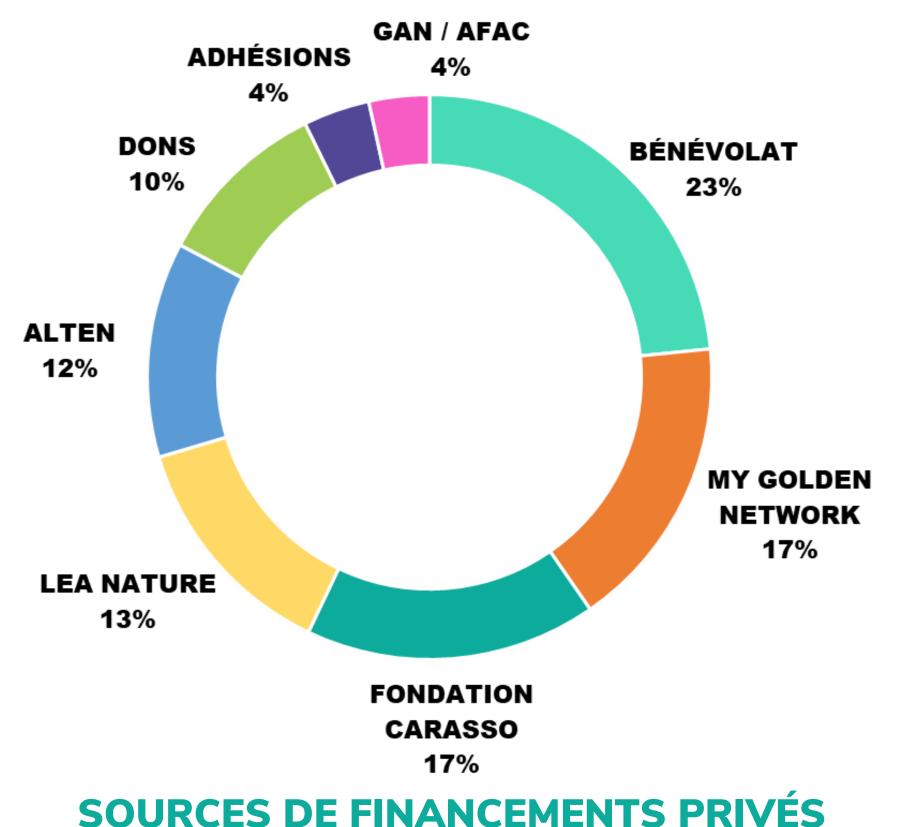
CHARGES 2021 : 262 121 €

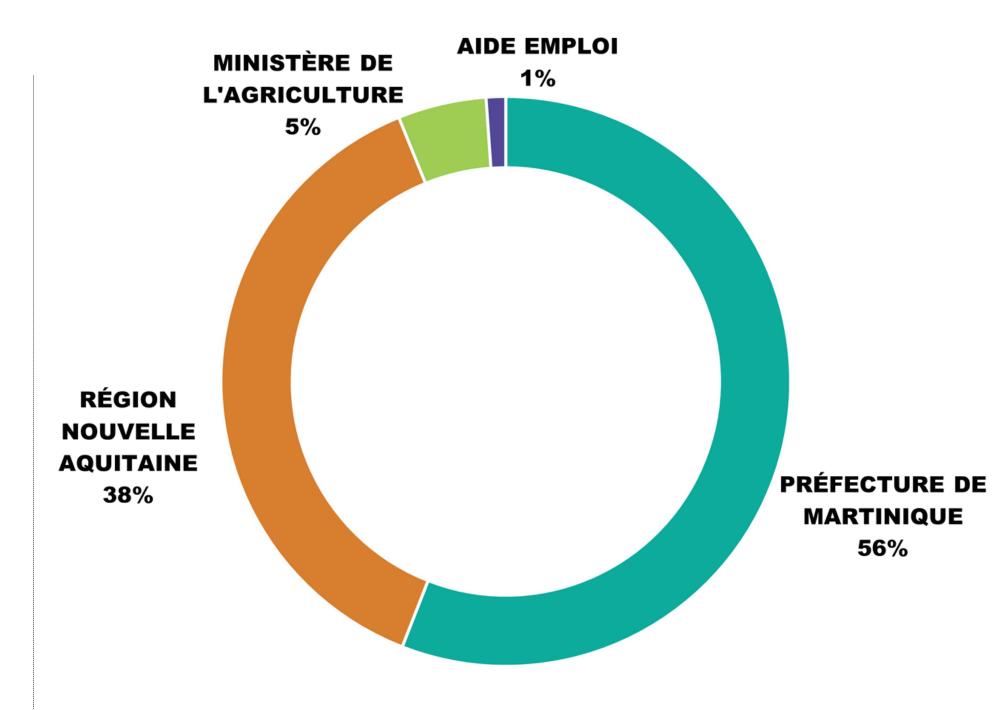


PRODUITS 2021: RÉPARTITION DES SUBVENTIONS



PRODUITS 2021: DÉTAIL DES SUBVENTIONS





SOURCES DE FINANCEMENTS PUBLICS



PRODUITS 2021: LE BÉNÉVOLAT

En 2021, le temps de travail bénévole a été comptablement valorisé. Il représente **2 572 heures effectuées par 13 bénévoles.**

Le montant numéraire équivalent est estimé à 35 041 € soit 1,6 Équivalent Temps Plein

Par rapport à 2021, le nombre de bénévoles à évolué de **+30**% et le nombre d'heures réalisées a augmenté de **23**%.

Les bénévoles interviennent principalement sur des postes d'administration et de représentation de la structure, d'actions de sensibilisation et d'aide aux victimes.



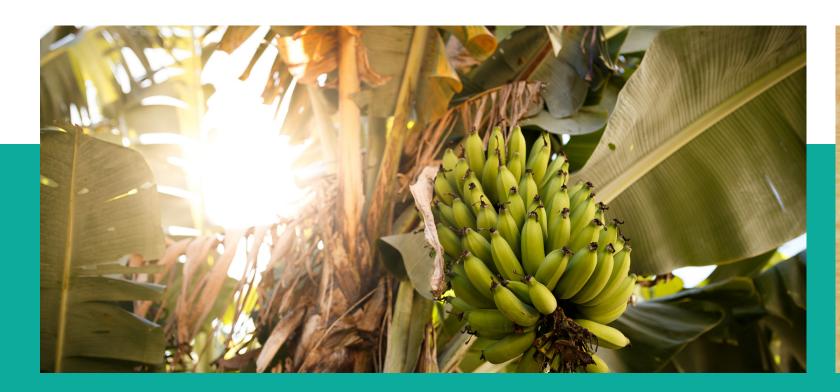
PREVISIONNE 1 2022



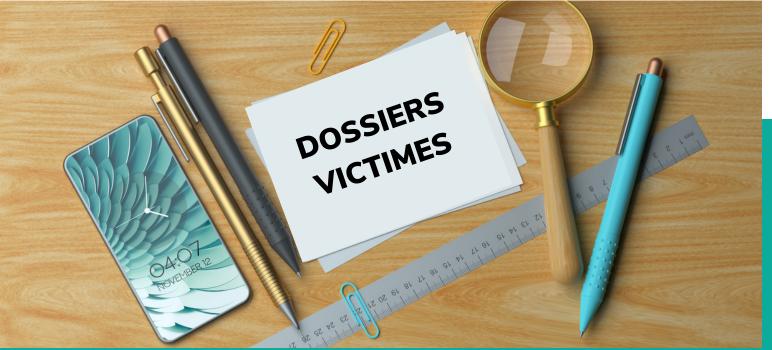
LE SERVICE VICTIMES EN 2022

L'accompagnement des victimes

Dans la continuité de ses missions d'accompagnement des victimes des pesticides, Phyto-Victimes travaille sans relâche pour faire évoluer les prises en charge des malades.



- Développement de l'activité en Martinique
- Adaptation des procédures de suivi aux conditions spécifiques des Antillles



- Suivi des dossiers de victimes des pesticides
- Suivi des dossiers FIVP

LE SERVICE SENSIBILISATION EN 2022

1

Poursuivre et intensifier les interventions en milieu scolaire et auprès du grand public

2

Modifier nos outils de communication et de sensibilisation existants pour les adapter à une cible de lycéens et de jeunes adultes en formation

3

Mettre en place une campagne de communication et de sensibilisation auprès des médecins : presse médicale, affiche pour salles d'attente, brochures, communication ciblée



Créer un **pack de sensibilisation numérique**, à destination des scolaires, regroupant nos principaux outils de sensibilisation : web-série, expositions, e-book...





LE SERVICE COMMUNICATION EN 2022



De La Naissance à
La Reconnaissance :
rédaction et
publication d'un livre
hommage retraçant
la création de
l'association et son
évolution



Procéder au soustitrage de la websérie
pour une diffusion à
l'échelle européenne.
Cette diffusion s'inscrit
dans la recherche de
nouveaux contacts au
sein de l'Union
Européenne



Actualiser et faire
évoluer notre site
internet grâce à de
nouvelles pages et
rubriques. Améliorer
son référencement
avec pour objectif une
visibilité accrue



Mettre en place une campagne de communication large :

auprès des nos adhérents avec une **newsletter** trimestrielle

auprès du grand public via nos **réseaux sociaux**

LE VIE ASSOCIATIVE EN 2022

La vie de l'association passe par la recherche de financement. Ce ne sont pas moins de dix dossiers de financement qui ont été déposés au premier trimestre 2022

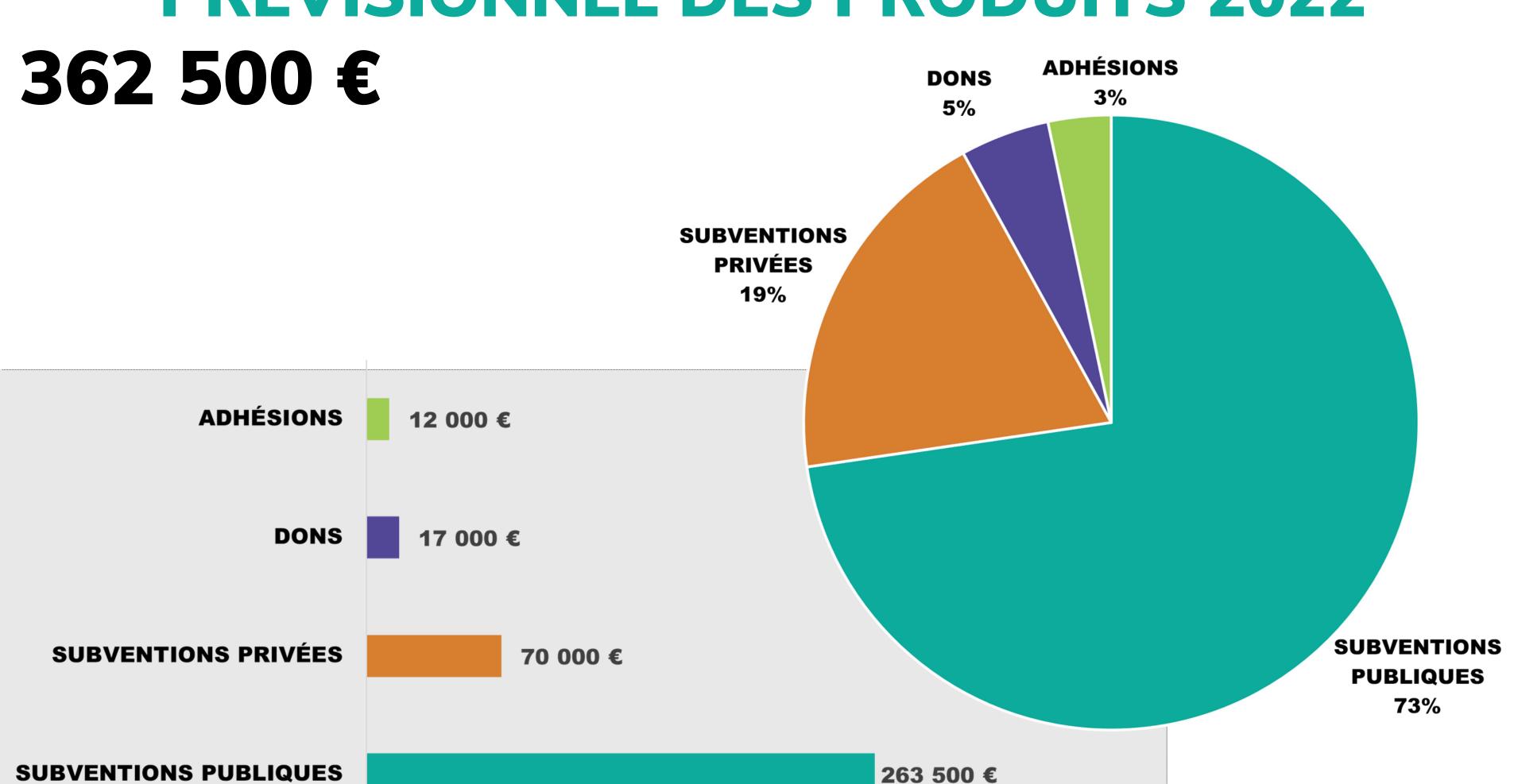
En 2011, Phyto-Victimes comptait 35 membres contre 320 membres 10 ans plus tard!

En 2022, plusieurs campagnes d'adhésions et de dons sont prévues pour poursuivre cette évolution.

Il s'agira également en 2022 de **créer un outil de cohésion au sein de l'association** et entre ses différents intervenants grâce notamment à la création d'un journal à destination des bénévoles.

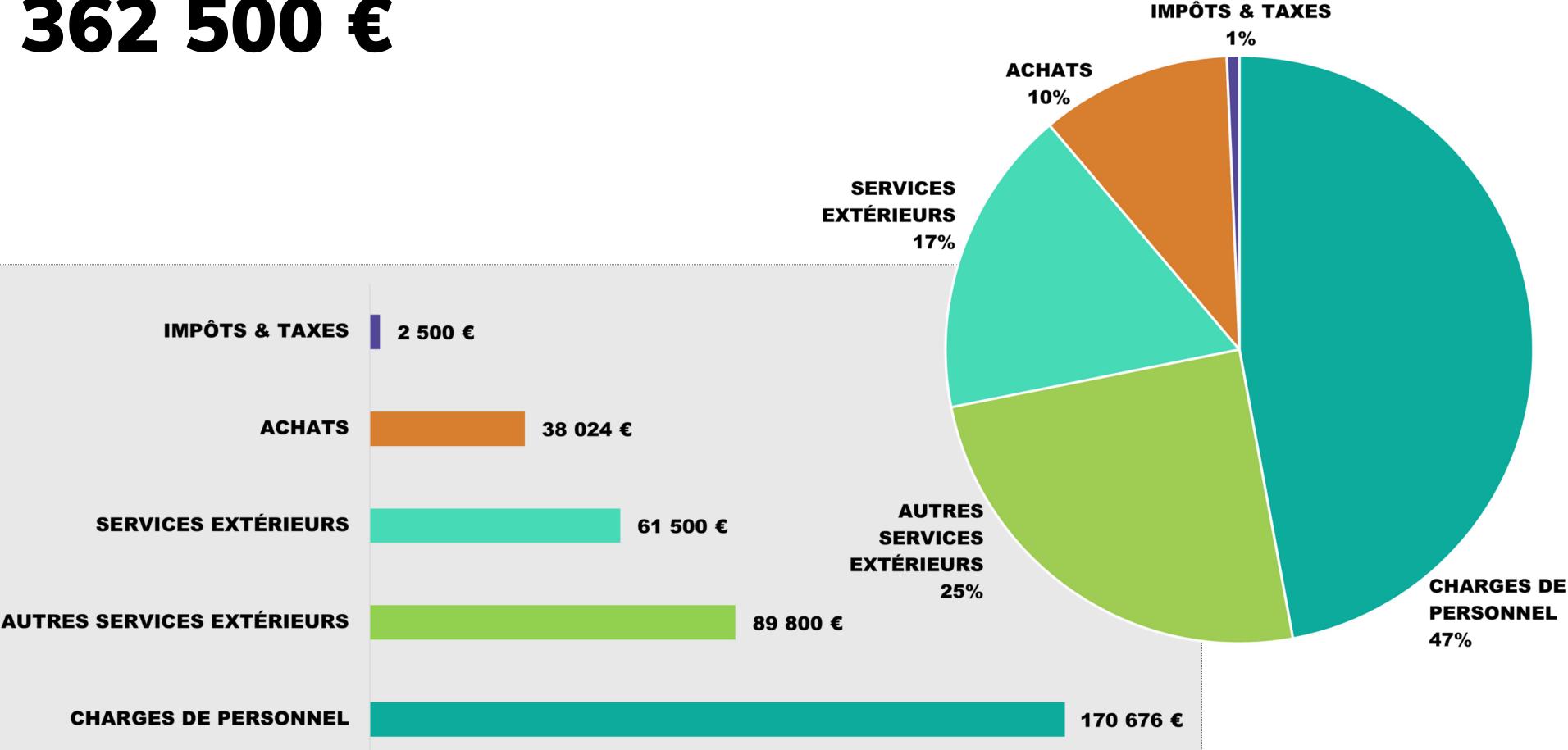


PRÉVISIONNEL DES PRODUITS 2022

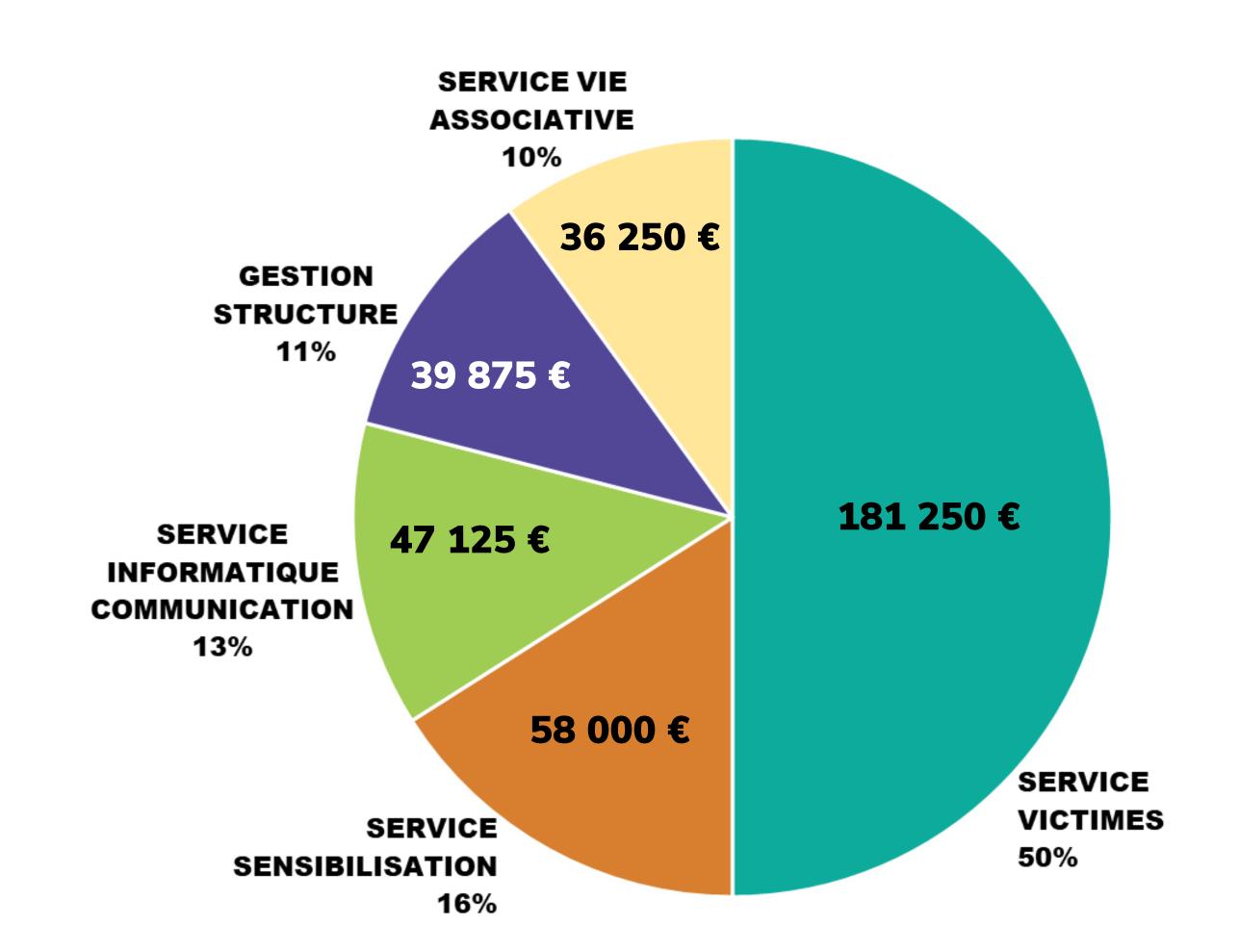


PRÉVISIONNEL DES CHARGES 2022

362 500 €



RÉPARTITION BUDGET PAR SERVICES



MERCI DE VOTRE SOUTIEN

Retrouvez toutes les actions de l'association Phyto-Victimes sur : WWW.PHYTO-VICTIMES.FR

